ARRETE DAJI/2023/SIGNATURE/CP/08
portant délégation de signature à :

Monsieur Antonin RICARD
Président de la commission pédagogique de l'Institut d'Administration des Entreprises Aix-Marseille (IAE)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles D.613-38 à D.613-50,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant la composition en vigueur de la commission pédagogique de **l'Institut d'Administration des Entreprises Aix-Marseille (IAE)** fixée par arrêté du Président d'Aix-Marseille Université et présidée par Monsieur Antonin RICARD,

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Antonin RICARD (PR), Président de la Commission Pédagogique de l'IAE Aix-Marseille** à effet de signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université toute décision et notification de décision relative à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de diplômes de cette composante.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Antonin RICARD, Monsieur Pierre-Xavier MESCHI (PR), Président suppléant de la commission pédagogique,** reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président d'Aix-Marseille Université, l'ensemble des actes mentionnés au présent article.

Cette signature ne pourra en aucun cas être subdéléguée.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président d'Aix-Marseille Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IAE Aix-Marseille en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est également publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice générale des services et le Directeur de l'IAE Aix-Marseille sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 avril 2023,

Le délégant

Vu et pris connaissance

Les délégataires :

Monsieur Antonin RICARD
Président de la Commission Pédagogique de l'IAE Aix-Marseille

Monsieur Pierre-Xavier MESCHI
Président suppléant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix-Marseille
AMU